



Vue de l'élévation nord de la maison implantée sur la pointe de la Guette. Cette maison qui fait l'objet d'occupation illégale régulière sera déconstruite courant 2026 pour renaturer la pointe de la Guette

IVR53\_20252201515NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation